



## En finir avec l'ère du soupçon

Les avocates Marie Dosé et Julia Minkowski ont uni leurs plumes pour alerter sur une justice trop souvent rendue avant l'heure.

Bannir d'abord, juger ensuite : c'est la nouvelle manière de « rendre justice », en lieu et place de l'appareil judiciaire, des organisations : partis politiques,

associations, académie des César..., relayés par des réseaux sociaux vengeurs et des médias pervers. Des individus se trouvent ainsi mis au ban de la société car ils sont visés par une plainte, le plus souvent à caractère sexuel, mais aussi financier, sans même avoir été entendus et sans qu'aucune enquête préliminaire n'ait été encore ouverte. La simple incrimination vaut condamnation, au nom de l'exigence de transparence et d'exemplarité. Dans cette confusion totale, l'acte d'innocenter finit par passer pour une entourloupe, dont la présomption d'innocence serait l'instrument privilégiés, autant qu'une injure faite aux victimes.

Dans un brillant plaidoyer de réhabilitation de cette « *recherche inquiète du juste* », intitulé *Éloge de la présomption d'innocence*, on l'on croise Beigbeder, Bayou, Doillon, l'abbé Pierre, Christine Villemin, etc., les avocates Marie Dosé et Julia Minkowski délivrent une leçon de droit salutaire. Car si la présomption d'innocence interdit de se prononcer sur la culpabilité faute d'éléments à charge suffisants, elle n'a jamais empêché des enquêtes sérieuses et des arrestations à temps. Ce qu'il manque à la justice, ce sont les moyens d'accomplir, dans une durée raisonnable, sa mission : la manifestation de la vérité. Des moyens, c'est ce dont elle a un besoin urgent, tout comme la police et la défense – le fameux « régalien ». Cela suppose de tailler à la serpe dans un État-providence addictif. Mais qui osera s'engager sur cette voie ?

**Emmanuel Hecht**